



Quelle prise en charge pour des personnes atteintes du syndrome d'Asperger ?

Présentation dans le cadre de la conférence organisée par autisme suisse romande

Cindy Tornincasa et Romain Sartor

Septembre 2017

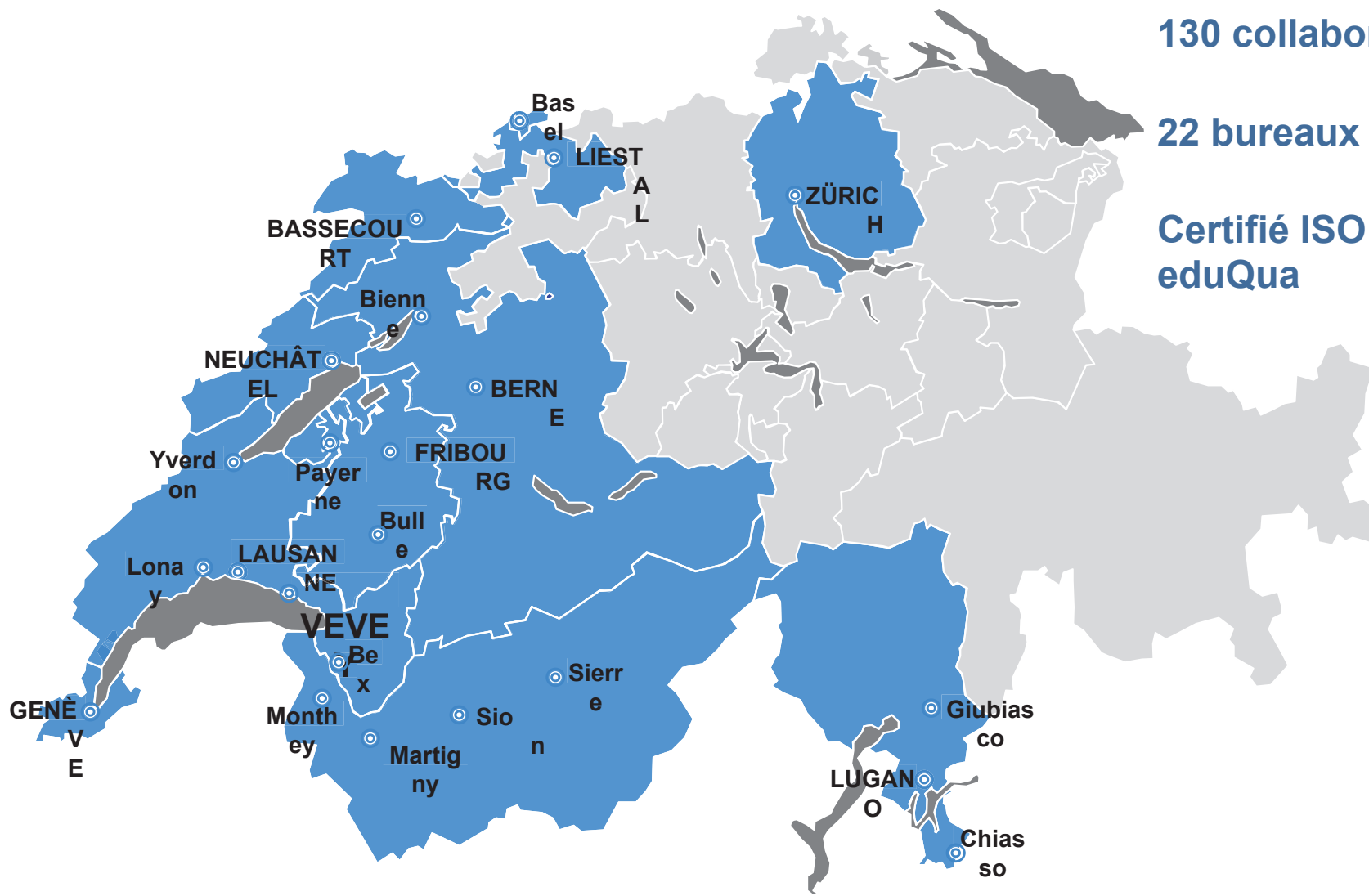
La passerelle vers l'emploi

1. Présentation générale de la Fondation IPT (mission, outils)
2. Outils pertinents pour la prise en charge de personnes atteintes du syndrome d'Asperger
3. Cas pratiques
4. Bilan et plus-value des prises en charge
5. Conclusion

La Fondation IPT (ré-)insère et oriente sur le plan professionnel les personnes en transition, en difficulté face au marché du travail ou atteintes dans leur santé.

Elle vise leur insertion durable dans l'économie.

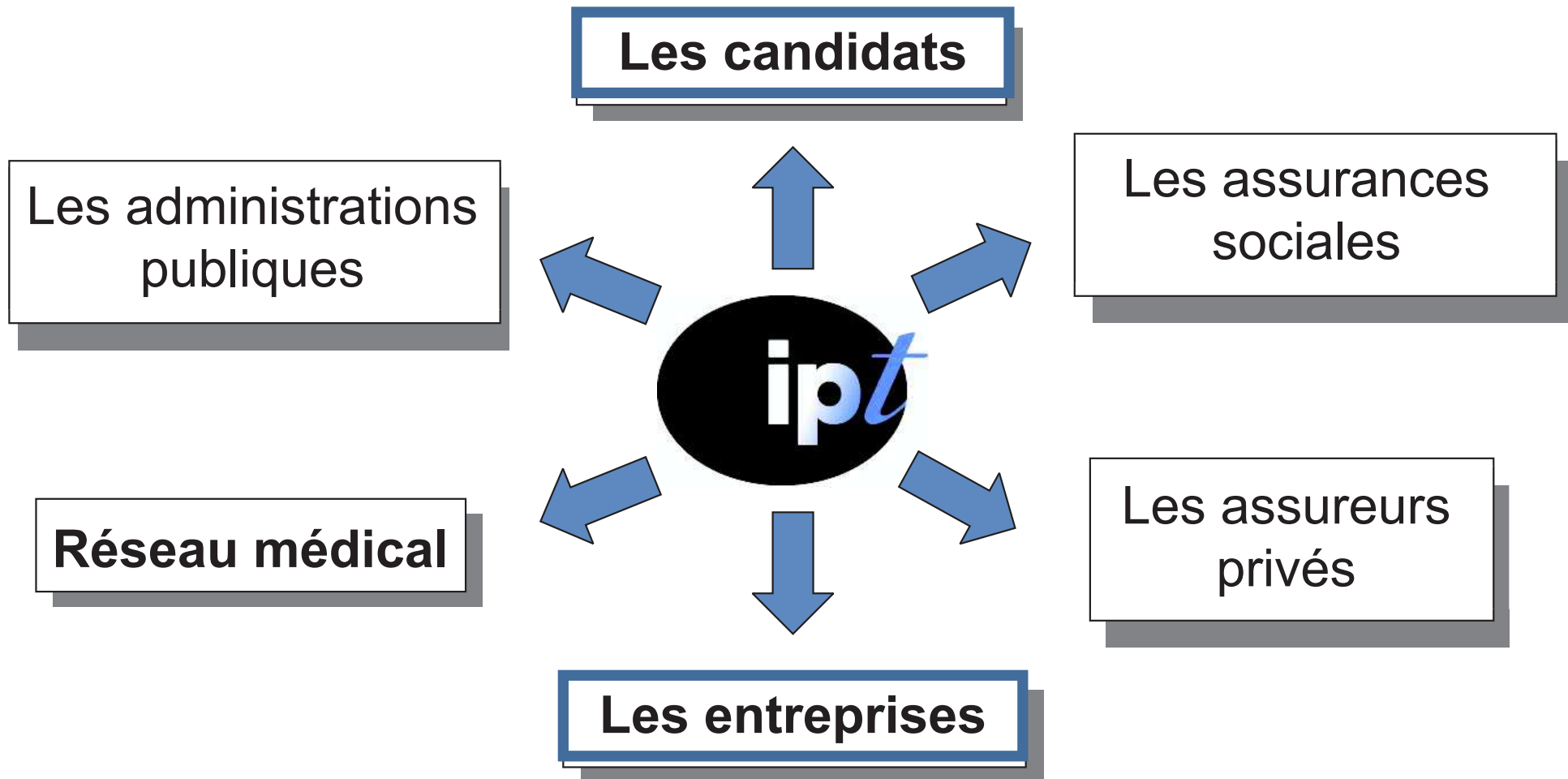
- Fondation de droit privée **créée en 1972** par des chefs d'entreprise
- **Entreprise de placement spécialisée** reconnue d'utilité publique et sans but lucratif
- **Partenaire** des milieux économiques et patronaux



130 collaborateurs/trices

22 bureaux en Suisse

Certifié ISO 9001:2008 et eduQua



- **Outils spécifiques** complémentaires à ceux des ORP/OAI/Services sociaux et RH entreprises
- **Solutions sur mesure** pour maximiser les chances de maintien et de retour à l'emploi
- **Savoir faire** reconnu en matière de bilan/de développement et de coaching des personnes les plus en difficultés face au marché du travail



1

BILAN

- ✓ Rapport d'analyse neutre et complet de la situation socioprofessionnelle et médicale
- ✓ Bilan des ressources et des limitations
- ✓ Plan d'action étayé si nécessaire par les résultats d'un stage d'observation en entreprise

2

PRÉPARATION À L'EMPLOI

- ✓ Renforcement des compétences personnelles, sociales et professionnelles au travers de modules et de stages
- ✓ Définition et mise en œuvre d'un projet professionnel réaliste, réalisable et durable
- ✓ Validation du projet professionnel par un ou plusieurs stages en entreprise

3

PLACEMENT

- ✓ Placement fixe ou temporaire au travers du réseau d'entreprises IPT
- ✓ Concrétisation du projet professionnel en adéquation avec les ressources et limitations de santé
- ✓ Force de travail compétente pour l'employeur

4

SUIVI

- ✓ Coaching du candidat en entreprise
- ✓ Soutien à l'employeur

- Modules de développement personnel
- Méthode PIE (Prise d'Informations en Entreprises)
- **Atelier emploi**
- **Stages en entreprise**

Monsieur B., 51 ans, formation universitaire en ingénierie, pratique professionnelle essentiellement dans des multinationales.

Adressé par l'OAI dans le cadre des mesures d'intervention précoces avec comme mandat de l'aider à retrouver un emploi.

Les limitations annoncées sont d'éviter un environnement trop stressant et des objectifs trop importants.

Modules effectués sans connaître le diagnostic médical de Monsieur B.:

- Atelier emploi de groupe
- PIE

Modules effectués après entretien avec la coach spécialisée de Monsieur B.:

- Atelier emploi individuel
- Stage en entreprise
- Placement 6 mois avec IJ

Monsieur B., 47 ans, formation de spécialiste en information documentaire, pratique professionnelle essentiellement en tant que pigiste, puis difficulté à retrouver une activité dans son domaine de formation.

Adressé par l'ORP, puis l'OAI dans le cadre des mesures d'intervention précoces.

Le diagnostique du syndrome d'Asperger a été établi lors du suivi.

Modules effectués dans le cadre du suivi de Monsieur B.:

- **PIE**
- Suivi avec une coach spécialisée
- Cours d'habiletés sociales
- **Stage en entreprise**
- **Placement**

Difficultés rencontrées :

- Le cadre légal très rigide fixé par l'assurance chômage, notamment en termes d'objectif et de notion de temps
- Le nombre d'intervenants autour du candidat

- Proposer un accompagnement sur mesure
- Amener le candidat à identifier ses besoins ainsi que les conditions nécessaires à son épanouissement
- Divulguer les besoins mais aussi les atouts du candidat à l'entreprise
- Maintenir le contact et ainsi le lien de confiance avec les entreprises en faisant des points de situation réguliers
- Amener la candidat à pouvoir lui-même expliquer ses besoins en entreprise

- Nécessité que les intervenants socio-professionnels soient formés aux spécificités du syndrome d'Asperger
- Transparence entre les partenaires du réseau et les entreprises
- Faire reconnaître les ressources des personnes atteintes du syndrome d'Asperger

Merci pour votre écoute !

www.fondation-ipt.ch